

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 26 AVRIL 2018

Présents : CHAMBARD F, CROISSANT A, DUBOIS F, GRICOURT P, NOUVELOT C, PETITJEAN B, OCHIH Z, PASCOA J

Absents: JAILLET J, MEGARD J, ROBIN M. SAFFREY C, WOLFF JC,

Pouvoirs: WOLFF JC à GRICOURT P, SAFFREY C à PETITJEAN B, MEGARD J à DUBOIS F.

2 administrés assistent à la séance.

Mme Françoise DUBOIS a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Monsieur le Maire demande l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour :

- URBANISME : droits de préemption – point sur le permis de construire et déclarations préalables de travaux
- SIDEC : convention annuelle de la prestation informatique,
- Compteur LINKY : information

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU du 21 MARS 2018 :

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du mercredi 21 mars 2018. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. AMENAGEMENTS ROUTIERS DE LA RD 158 – axe Messia/Frébuans :

Mme la 3^{ème} adjointe présente le projet proposé par ECLA à la demande de la commission municipale de voirie et qui a été étudié puis validé par les membres de ladite commission.

Le projet consiste à aménager l'axe Messia/Frébuans afin de limiter la vitesse des automobilistes. L'intégralité de l'axe passera en priorité à droite y compris le carrefour grande rue/route de Courlans. Plusieurs plateaux ralentisseurs seront installés (vers la rue du château d'eau, avant le carrefour RD158/159, avant la rue de la cure) et une écluse sera installée route de Lons. Un plateau-ralentisseur devait être installé après la rue des tilleuls mais les services de l'Etat et du Département n'autorisent pas ce type d'aménagement hors agglomération. Le bâti actuel n'étant pas dense, l'aménagement possible est une écluse.

Après débat, les élus demandent que soient rajoutés au projet (dans le sens Frébuans/Messia), une écluse le long de la propriété Mercier (avant la rue de la colonie), un plateau-ralentisseur après la rue de la colonie. Ils valident la modification de plateau-ralentisseur (avant la rue des tilleuls) en écluse. Ils demandent également que soit vérifiée l'utilité des priorités à droite pour la sortie de la rue du château d'eau, la sortie de chemin du Gaec de la Biche et le la sortie du chemin de la Biche.

Mme la 3^{ème} adjointe regardera ces différents points avec les services d'ECLA.

Le conseil municipal valide ces aménagements pour 6 voix pour et 2 abstentions (Mrs Nouvelot et Pascoa).

3. REFECTION DE VOIRIE RUE DE L'EGLISE ET AMENAGEMENT DU PARKING :

Mme la 3^{ème} adjointe rappelle que la réfection de la voirie a été inscrite au budget 2017 d'ECLA. Or ces travaux ont dû être reportés et doivent être réalisés courant mai 2018. Avant de réaliser ces travaux, il fallait connaître la position de l'Association Foncière de Remembrement qui envisageait de refaire le chemin d'accès à la Saint Martin. D'autre part, Mme la 1^{ère} adjointe et la commission « environnement » ont demandé la réfection du revêtement du parking de l'église.

L'association foncière de remembrement ne souhaitant pas faire d'investissement dans le chemin d'accès à la Saint-Martin, les travaux de réfection de voirie vont être réalisés. Le coût de réfection du parking en bicouche

calcaire, à la charge financière de la commune, est de 4075,49 €. Tous ces travaux seront coordonnés et réalisés par l'entreprise EIFFAGE.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le devis de 4 075,49 € de l'entreprise EIFFAGE.

4. SALLE DES FETES – OCCUPATION EN SEMAINE :

Monsieur le Maire relate plusieurs faits relatifs à des locations de salle des fêtes pendant la semaine : nuisances sonores, déchets, etc, qui ont généré de nombreux désagréments aux riverains.

En conséquence, il n'y aura plus de locations de salle des fêtes en semaine sauf dérogation exceptionnelle validée expressément par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide cette décision à l'unanimité.

5. SIDEC – CONVENTION ANNUELLE DE LA PRESTATION INFORMATIQUE :

Cette convention annuelle détaille la prestation informatique (conseil et assistance) assurée par les services du SIDEC auprès de la municipalité. Coût annuel : 2160 € TTC.

Le conseil municipal valide cette convention par 10 voix pour. Mme Petitjean ne prends pas part au vote.

6. ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'association foncière de remembrement. Depuis plusieurs années, cette association est en sommeil et ne réalise que les travaux d'entretien courant des chemins fonciers. Les services de l'Etat souhaitent connaître le devenir de cette association. S'il n'y a plus d'activité, le budget pourrait être transféré au budget communal.

Avant toutes décisions, Monsieur le Maire souhaiterait que les élus fassent un état des lieux des chemins de l'AF avec les membres de l'association foncière.

7. BOIS ET FORETS – VENTE DE RESINEUX :

Mme la 3^{ème} adjointe informe les élus qu'une vente résineux (Douglas) du site des Montarliers a eu lieu et rapporte à la commune une recette de 18 000 €.

Mme la 3^{ème} adjointe indique également que les acacias du site des Cossons ont été cubés par les services de l'ONF et qu'ils vont être proposés à la vente courant juin.

8. INCIVILITES ET DEGRADATIONS :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des diverses incivilités et dégradations relevées ces dernières semaines. Un dépôt de plainte a été fait en Gendarmerie. De tels évènements sont intolérables (incendie d'un laurier devant la mairie, dégradations du toit du pigeonnier dans le parc, arrachage des panneaux d'horaires du terrain de jeux, bris d'une vitre de véhicule d'un locataire, etc...).

Monsieur le Maire demande que tous les élus et les administrés soient très vigilants et que, dès qu'un évènement anormal serait relevé qu'il soit signalé en mairie. Faire des photos des dégradations si possible pour étayer les investigations de la Gendarmerie.

M. Croissant propose que soit étudié la possibilité d'installer un système de vidéo-surveillance.

9. ECOLE DE COURLANS – SUBVENTION POUR UN VOYAGE SCOLAIRE :

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle la décision prise par le conseil municipal d'octroyer une subvention aux écoliers/collégiens/lycéens effectuant des sorties scolaires. Aussi, elle informe que les enfants de CM1 et CM2 de l'école de Courlans vont effectuer un voyage scolaire à LAMOURA. Une subvention communale est sollicitée pour les enfants de CHILLY LE VIGNOBLE. Coût de la subvention : 225 €.

10. AMENAGEMENT DE L'ALLEE D'ACCES A L'EGLISE :

Mme la 1^{ère} adjointe indique qu'un projet d'aménagement de l'allée d'accès à l'église est en cours de réflexion. Il consiste à installer des pierres « cadettes » afin de permettre une meilleure déambulation des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite. Elle a sollicité tous les artisans-maçons de la commune et des environs, sans succès. Pour mener à bien ce projet, elle recherche des adresses de paysagistes pour faire établir un devis.

11. TROC-PLANTES :

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que le troc-plantes aura lieu le vendredi 27 avril 2018 à partir de 17h30 derrière la bibliothèque municipale.

12. EXPOSITION-ANIMATION « BELLE/REBELLE » AVEC LE CPIE

Mme la 1^{ère} adjointe indique qu'une exposition de rue et une animation « Sauvages des rues - Belles et Rebelles » pour sensibiliser les habitants aux enjeux des démarches Zéro Phyto et pour aider à changer de regard sur la présence de plantes spontanées de notre village se déroulera prochainement sur le village. Elle sera animée par le CPIE.

13. PARKING A VELOS :

Mme la 1^{ère} adjointe rappelle que l'agent technique a installé un parking à vélos derrière la mairie et que les enfants qui le souhaitent peuvent l'utiliser.

14. CEREMONIE DU 8 MAI :

Monsieur le Maire indique que la commémoration du 8 mai aura à lieu à 12h en présence des porte-drapeaux.

Rendez-vous à 11h30 devant la mairie pour mise en place du cortège.

Mme la 1^{ère} adjointe se charge d'inviter les enfants de la commune.

15. URBANISME – DROITS DE PREMPTION :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de vente d'habitations :

- 130 rue du lavoir,
- 18 rue des écoles,
- 2 rue de l'hospital.

Le conseil municipal ne préempte pas

16. URBANISME – DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX ET PERMIS DE CONSTRUIRE

- DP M. SIMONIN – construction d'une piscine – DP refusée car dossier incomplet,
- DP M. DAGNEAUX – construction d'une clôture
- PC M. VAIVRE – démolition et construction d'un garage – PC refusé car la construction ne suite pas les préconisations des bâtiments de France.

17. SEMINAIRE D'ECLA A PERRIGNY LE JEUDI 24 MAI 2018

Monsieur le Maire enverra par mail l'information aux élus qui souhaitent s'inscrire à ce séminaire.

18. ZAC DE MESSIA/CHILLY :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération prise par ECLA le 11 Avril 2018 :

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, Espace Communautaire Lons Agglomération a décidé de créer une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) sur les communes de Messia-Sur-Sorne et Chilly-Le-Vignoble.

Cette ZAC permettra ainsi d'encourager le développement des entreprises locales, de favoriser l'implantation et la structuration de nouvelles entreprises tout en créant de l'emploi sur le secteur, et de traiter qualitativement l'entrée sud du territoire intercommunal.

Pour rappel, le Conseil Communautaire a décidé l'engagement d'une étude pour l'aménagement de cette ZAC par délibération en date du 24 Septembre 2013 (mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage confiée au groupement Urbicand/Service public 2000/SJA Ingénierie/Atelier des sites/Mosaïques Environnement).

Une subvention régionale de 45 000 euros a déjà été notifiée en Novembre 2014 pour cette étude préalable et pour l'acquisition des terrains.

L'aménagement de la ZAC requiert un programme important d'études et de travaux dont le montant total prévisionnel s'élève à 3 632 844 euros H.T.

Cet aménagement pourrait être financé par l'Etat, la Région (dans le cadre du contrat de territoire) et le Département selon le plan de financement ci-après.

DEPENSES	En € HT
TERRAINS	771 600.00 €
TRAVAUX	2 553 169 €
HONORAIRES ET DEPENSES CONNEXES	308 075.00 €
TOTAL HT	3 632 844 €

RECETTES	
CESSIONS DES TERRAINS	1 442 000.00 €
PARTICIPATION DES ENTREPRISES	417 000.00 €
SUBVENTIONS PUBLIQUES	916 285.00 €
AUTOFINANCEMENT ECLA	857 559 €
TOTAL	3 632 844 €

19. COMPTEURS LINKY :

Mme Qochih souhaite avoir des informations plus précises sur l'installation du compteur Linky par les services d'Enedis.

Monsieur le Maire propose d'inviter les services d'Enedis pour une présentation.

Clôture de la séance à 22h30

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 29 MAI 2018 A 20H00

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 15 Mai 2018
Le Maire

Philippe GRICOURT

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉSENT

CHAMBARD F :	PETITJEAN B
CROISSANT A	PASCOA J
DUBOIS F	ROBIN M - Absent
JAILLET J - Absent	SAFFREY C absente pouvoir Béatrice PETITJEAN
MEGARD J - Absente – pouvoir Françoise DUBOIS	QOCHIH Z
NOUVELOT C	WOLFF JC – Absent pouvoir Philippe GRICOURT